



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 25/02/2022

Délibération n° AP-2022-9 – Exonérations d'octroi de mer externe accordées à l'Université de Guyane pour ses laboratoires de recherche

L'an deux mille vingt deux et le vendredi 25 février à , la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents :

M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Juliette DANIEL, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés :

Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents :

Mme Patricia SAID, M. Roger ARON, M. Emmanuel PRINCE, M. Crépin KEZZA, M. François RINGUET, M. Benféline WAARHEID

Vu la décision (UE) 2021/991 du Conseil du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises et modifiant la décision no 940/2014/UE;

Vu la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 et notamment son article 6 pris en son alinéa 2;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 ;

Vu le rapport n° AP-2022-14-7 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 24/02/2022

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2022-14-7

ARTICLE 1 : ACCORDE le bénéfice de l'exonération d'octroi de mer à l'Université de Guyane pour l'importation des biens listé en annexe de la présente délibération et destinés exclusivement à ses laboratoires de recherche.

ARTICLE 2 : L'exonération est accordée pour une période déterminée. Ainsi, à la date du 31 décembre 2023, le présent dispositif d'aide cessera de s'appliquer.

ARTICLE 3 : La présente délibération entrera en vigueur dès transmission aux services préfectoraux.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services, le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

49 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Juliette DANIEL, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme
---------	--

	Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 25 février 2022.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 01/03/2022

Date d'envoi en préfecture : 01/03/2022
Date de retour préfecture : 01/03/2022
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20220225-
lmc160311-DE-1-1
Publiée le : 01/03/2022

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

**UNIVERSITE DE GUYANE-EXONERATION D'OCTROI DE MER EXTERNE-PROJET DE MODERNISATION
ET DE CONSTRUCTION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE-Annexe à la délibération n°AP-2022-9
date du 25 février 2022**

Code NC8	LIBELLE NC8
39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
68069000	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)
70172000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)
73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
76130000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés
84051000	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)
84141089	Pompes à vide (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, des pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
84143020	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance $\leq 0,4$ kW
84146000	Hottes, à ventilateur incorporé, dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
84146011	Hottes, à ventilateur incorporé, dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes, dont le plus grand côté horizontal excédant 120 cm (à l'exception des pompes à vide, pompes à air, à main ou à pied, compresseurs et enceintes de sécurité biologique étanches au gaz)
84158300	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)
84182110	Réfrigérateurs ménagers à compression, capacité > 340 l
84183020	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, capacité ≤ 400 l
84184080	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, capacité > 250 l mais ≤ 900 l

**UNIVERSITE DE GUYANE-EXONERATION D'OCTROI DE MER EXTERNE-PROJET DE MODERNISATION
ET DE CONSTRUCTION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE-Annexe à la délibération n°AP-2022-9
date du 25 février 2022**

Code NC8	LIBELLE NC8
84185090	Meubles frigorifiques avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (à l'exception d'une combinaison de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments, réfrigérateurs de type ménager, meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)
84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
84189100	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid
84191900	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'exception de ceux à chauffage instantané à gaz, chauffe-eau solaires et chaudières ou chauffe-eau pour le chauffage central)
84192000	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire
84193900	Séchoirs (à l'exception des appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation, séchoirs à pulvérisation, séchoirs pour produits agricoles, pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton, pour les fils, les tissus et autres produits textiles, séchoirs pour les bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, appareils pour sécher les mains et appareils à usage domestique)
84194000	Appareils de distillation ou de rectification
84194000	Appareils de distillation ou de rectification
84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
84211920	Centrifugeuses des types employés dans les laboratoires
84212100	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
84219100	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.
84221900	Machines à laver la vaisselle (autres que de type ménager)
84222000	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)
84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
84229010	Parties de machines à laver la vaisselle, n.d.a.
84238180	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg, autres qu'à pesage électronique, n.d.a.
84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés

**UNIVERSITE DE GUYANE-EXONERATION D'OCTROI DE MER EXTERNE-PROJET DE MODERNISATION
ET DE CONSTRUCTION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE-Annexe à la délibération n°AP-2022-9
date du 25 février 2022**

Code NC8	LIBELLE NC8
84561190	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur, de circuits intégrés électroniques, de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou d'ordinateurs)
84562000	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)
84604090	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)
84719000	Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.
84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
84798997	Machines et appareils mécaniques, non dénommés ailleurs
84798999	Machines et appareils mécaniques, non dénommés ailleurs
84799070	Parties des machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ailleurs (à l'exception des parties coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
85023980	Groupes électrogènes (autres qu' à énergie éolienne et à moteurs à piston et à l'excl. des turbogénératrices)
85044088	Onduleurs statiques, puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
85159080	Parties des machines et appareils pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a.
85165000	Fours à micro-ondes
85371095	Écrans tactiles pour la commande électrique, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage
85393980	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique, à rayons ultraviolets ainsi que fluorescents à cathode froide «CCFL» pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat)
85419000	Parties des diodes, transistors et dispositifs simil. à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière et cristaux piézo-électriques montés, n.d.a.
90111000	Microscopes optiques stéréoscopiques
90118000	Microscopes optiques (à l'excl. de ceux destinés à la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection, des microscopes stéréoscopiques, des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)
90119000	Parties et accessoires de microscopes optiques, n.d.a.
90132000	Lasers (autres que les diodes laser)
90160010	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids
90272000	Chromatographes et appareils d'électrophorèse

**UNIVERSITE DE GUYANE-EXONERATION D'OCTROI DE MER EXTERNE-PROJET DE MODERNISATION
ET DE CONSTRUCTION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE-Annexe à la délibération n°AP-2022-9
date du 25 février 2022**

Code NC8	LIBELLE NC8
90272000	Chromatographes et appareils d'électrophorèse
90273000	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR
90275000	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)
90278100	Spectromètres de masse
90278930	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité
90278990	Instruments et appareils d'analyse physique ou chimique ou pour déterminer la tension de surface ou similaire, ou pour mesurer la chaleur ou le son, non dénommés ailleurs
90279000	Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose ainsi que des microtomes, n.d.a.
90318020	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, n.d.a. dans le chapitre 90
90318080	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y.c. chariots-brancards)
94013100	Sièges pivotants, ajustables en hauteur, en bois (à l'exclusion de chaises médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires et de barbiers)
94029000	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y.c. chariots-brancards)
94032080	Meubles en métal (à l'excl. des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)
94039910	Parties de meubles, en métal, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)